

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil huit, le seize décembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix décembre 2008, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Marie Thérèse PRALY</p> <p>Excusés : Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Marie Thérèse PRALY</p> <p>Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Serge FAGES Annie FERNANDES donne pouvoir à Pascale HAUKE Christine DUSSURGET donne pouvoir à Elyane CLOP Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Sébastien BLANC</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2008-073

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

OBJET : Retrait de la délibération portant sur le remboursement des frais de mission aux conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2008-052 en date du 11 septembre 2008 portant remboursement des frais de mission aux conseillers municipaux,

Considérant les observations de la Préfecture du Rhône demandant le retrait de la délibération n°2008-052,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder au retrait de la délibération n°2008-052,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au retrait de la délibération n°2008-052,

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES